



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Mirefleurs, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Richard VEGA, Maire.

Date de convocation : 7 mai 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 16 **Présents** : 11 **Votants** : 11 + 3 pouvoirs

Présents : Richard VEGA, Sandrine MAUBROU, Didier BERNARDIN, Guillaume PERROT, Jacques NICOLAU, Anicette MAREINE, Raymond ROUX, Sylvette FAURE, Frédéric DUÉE, Pascale CHALAFFRE, Jérémie LE COZ.

Pouvoirs : de Eric FAYE à Sandrine MAUBROU, de Jean-Paul HENNEQUIN à Sylvette FAURE, de Béatrice FEOUX à Richard VEGA

Absents excusés : Eric FAYE, Maryse MERCIER, Jean-Paul HENNEQUIN, Béatrice FEOUX, Marie-Pierre SULTANA.

Secrétaire de séance : Didier BERNARDIN.

Richard VEGA, Maire, ouvre la séance à 20h45.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

⇒ **Séance du 3 avril 2025 :**

✓ **Examen et vote du procès-verbal :**

Richard VEGA, Maire, demande s'il y a des remarques complémentaires de la part des membres du Conseil Municipal concernant le PV de la séance du 3 avril 2025.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025.**

✓ **Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

En application de l'article L. 2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions qu'il a prises en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal.

- **DECISION 2025-02 : Décision modificative n° 1**

⇒ **Réf : Délibération n° 2025_05_15_01**

✓ **Cession de parcelle AA 310**

Richard VEGA, Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération a été prise en avril 2024 pour l'acquisition d'une parcelle de 77 m² appartenant à M. LAVERGNE, dans le cadre de l'aménagement de l'Espace Public, rue de Quercy (création d'une voie).

M. LAVERGNE était intéressé par une parcelle de même superficie située au bord de son terrain et appartenant à la commune. Il avait été convenu d'un échange de parcelles.

Cependant, afin d'accélérer la procédure pour la création de la voie, la parcelle AA 308 a déjà été

acquise par la commune. La nouvelle parcelle numérotée AA 310, d'une superficie identique, soit 77 m² est maintenant proposée à M. LAVERGNE pour le même prix d'acquisition de sa parcelle, soit 100 € le m², selon l'avis du Domaine reçu le 12 mai 2025.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- **VALIDE la cession de la parcelle ci-dessus dans les conditions exposées,**
- **DIT que les frais de notaire seront à la charge de la commune,**
- **AUTORISE le Maire, ou son représentant, à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents correspondants.**

⇒ Réf : Délibération n° 2025_05_15_02

✓ Réfection éclairage public rue du Parc suite vandalisme

Richard VEGA, Maire, expose à l'assemblée que suite aux vols de câbles de l'éclairage public dans la rue du Parc, Guillaume PERROT adjoint en charge des Travaux, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Environnement, a déposé plainte auprès de la Gendarmerie. Territoire d'Energie ainsi que BOUYGUES ont été prévenus pour faire les travaux de réparations. Un devis pour ces travaux a été présenté à la commune d'un montant de 2900 € HT, dont 1450 € à la charge de la commune, le reste étant pris en charge par Territoire d'Energie. Il est précisé que ce montant pourra être adapté en fin d'opération.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- **APPROUVE le devis de réparation de l'éclairage public de la rue du Parc, pour un montant de 2 900 € HT, dans les conditions énoncées ci-dessus.**
- **AUTORISE le Maire, ou son représentant, à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents correspondants.**

⇒ Réf : Délibération n° 2025_05_15_03

✓ Motion de soutien aux agents de l'Office Français de la Biodiversité

Richard VEGA, Maire, expose à l'assemblée que les agents de l'Office Français de la Biodiversité ont été la cible d'élus qui remettent en cause le bien-fondé de leur mission et l'existence même de cet organisme qui est chargé de 3 missions essentielles :

- L'appui aux pouvoirs publics,
- Le suivi des espèces,
- La police de l'environnement.

Cette attaque et la manière dont elle a été orchestrée ne sont pas acceptables. Aussi, il est proposé au conseil de voter une motion de soutien aux agents de l'Office Français de la Biodiversité.

Le volet police de l'environnement représente 60% de leur travail. Les agents assurent la conformité des arrêtés préfectoraux en matière de gestion de l'eau. Ils mènent également des contrôles de la chasse afin de garantir la sécurité. Ils luttent contre le trafic des espèces protégées, la pollution et les dépôts sauvages....

Il est impératif que l'Etat puisse conforter le rôle primordial de l'Office Français de la Biodiversité et assurer la sécurité des agents dans l'exercice de leur fonction.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 6 voix pour et 8 abstentions :

- **ADOpte la motion de soutien présentée**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents correspondants.**

⇒ Questions Diverses

Informations diverses :

- **Consultation relative au projet de document-cadre du Puy-de-Dôme définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production de photovoltaïque au sol.**

Richard VEGA, Maire, expose que la commune a reçu en date du 27 mars un courrier électronique émanant de la Préfecture ayant pour objet la consultation relative au projet de document-cadre définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque.

La Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, dite loi APER, vise à rattraper le retard de la France en matière d'énergies renouvelables, au regard de l'urgence climatique, énergétique et géopolitique, tout en préservant la souveraineté alimentaire.

Elle a confié aux chambres départementales d'agriculture la rédaction d'un document-cadre qui définit les surfaces agricoles et forestières qui pourront être ouvertes à des projets d'installations photovoltaïques au sol, ainsi que les conditions d'implantation dans ces surfaces (article L. 111-29 du Code de l'Urbanisme).

La procédure d'approbation du document-cadre est définie par les articles L. 111-29 et R. 111-61 du Code de l'Urbanisme.

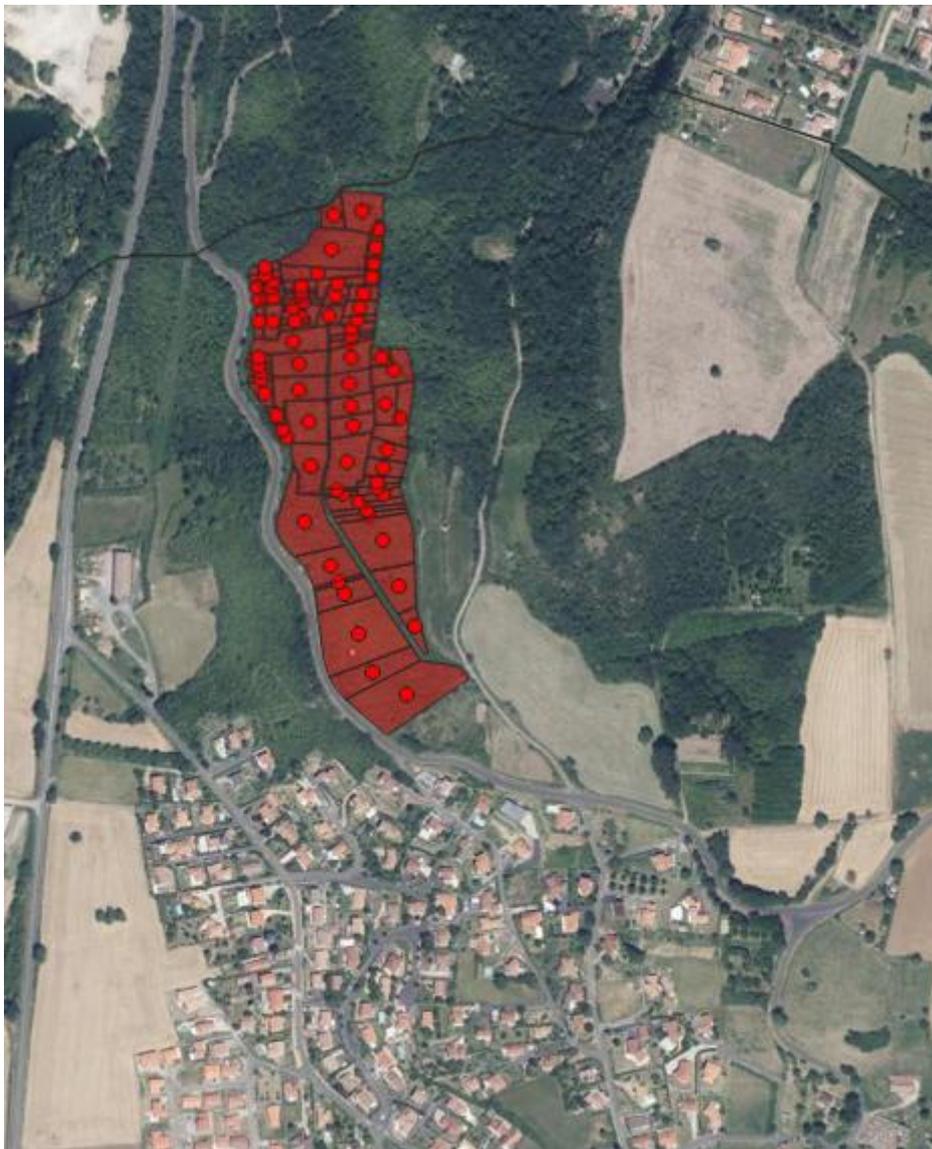
En application de la procédure prévue par la loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023, Monsieur le Préfet soumet pour avis cette proposition de document-cadre produite par la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme.

A défaut d'avis rendu dans un délai de 2 mois à partir de l'envoi du courrier, l'avis est réputé favorable.

Le document-cadre est joint en annexe au présent rapport.

Sur la commune de Mirefleurs des parcelles ont été identifiées, elles apparaissent sur la carte ci-dessous. Elles représentent une surface de 5,45 hectares.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir discuté, le Conseil Municipal, PREND ACTE de la proposition.



- **Information procédure PLUi**

Le dossier sera présenté lors du Conseil Municipal du 17 juillet. Chaque commune doit délibérer sur le PLUi tel qu'il est arrêté, si une commune sur les 27 n'approuve pas le PLUi, une deuxième séance aura lieu fin août en conseil communautaire pour un nouvel arrêt.

3 réunions publiques sont programmées les 4, 11 et 18 juin.

- **Procédures d'échanges et de cessions de parcelles**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il gère avec Sylvie BLAISE RUSSO des dossiers d'échanges et de cessions de parcelles. Quelques-uns d'entre eux sont en instance de régularisation auprès de l'Etude de Vic-le-Comte.

- **Prochain Conseil Municipal prévu le jeudi 15 juin 2025.**

Après échanges, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Fait à Mirefleurs, le 21 mai 2025.